

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 313

présenté par

M. Dharréville, M. Nilor, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 2 qui reprend la logique de l'article 1<sup>er</sup>, convertit le compte engagement citoyen en euros, un compte qui a pour objectif d'accorder des droits à la formation en échange d'activités bénévoles et associatives.

Comme pour l'article 1<sup>er</sup> nous sommes opposés à la monétisation des droits sociaux qui ouvre la voie à une marchandisation de la formation comme à une hyper-individualisation des droits.

Nous demandons donc la suppression de cet article.